COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE DU 12 NOVEMBRE 2019 à 20H00

<u>Présents</u>: ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

Pouvoir: BAZZOLI Yvan

Secrétaire de séance : PAIN Joseph

ORDRE DU JOUR

- 2019-066: Travaux de réhabilitation de l'école élémentaire « Léa Blain »- Subvention du Département de l'Isère dans le cadre du « Plan école ».
- 2019-067: Investissements 2019 Budget communal- Emprunt de 75 000 euros
- <u>2019-068</u> : Budget communal- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros (renouvellement)
- 2019-069 : Fixation des tarifs d'occupation du domaine public
- <u>2019-070</u> : Vote des tarifs de location et fixation de la caution de la salle « Alexandre Collenot »
- <u>2019-071</u> : Vote des tarifs de location et fixation de la caution de l'espace « Vincendon Dumoulin »
- 2019-072 : Vote des tarifs de location et fixation de la caution de la cantine
- 2019.073 : Vote des tarifs de location et fixation de la caution du préau de l'école Léa Blain
- 2019-074 : Vote des tarifs de location et fixation de la caution du hall d'entrée de la Maison des Associations (MDA)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

• de SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention nécessaire à l'exécution de l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire « Léa Blain » dans le cadre du « plan école » adopté par l'assemblée départementale en 2019 et de son accompagnement spécifique, hors dotation territoriale, pour les petites opérations dont le montant est inférieur à 300 000 euros HT. Les travaux envisagés, mise en conformité accessibilité PMR, restauration et isolation des façades et de la toiture, remplacement des menuiseries et fermetures, sont estimés à 274 500 euros HT et financés de la façon suivante :

_		FINANCEURS			
				AUTOFINANCEMEN	
		Département		τ	
	TOTAL	de l'Isère	TAUX	(Sur ce plafond)	TAUX
Travaux école « Léa Blain »					
	274 500€	164 700€	60%	109 800€	40%

 de CONTRACTER un emprunt auprès du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais pour les investissements, notamment l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques de la commune, effectués au budget communal en 2019, aux conditions énoncées cidessous : Montant : 75 000 €

Durée de remboursement : 10 ans

Taux d'intérêt : 0,83 %

Périodicité de remboursement : trimestrielle

Frais de dossier : 150 euros

• d'**OUVRIR** une ligne de trésorerie via La Banque Postale d'un montant de 400 000 euros sur un an, dans le cadre d'un renouvellement de la précédente ligne de trésorerie qui arrivera à échéance le 16/01/2020. En effet, la comptabilité de la commune est susceptible de subir des décalages, au cours de l'année 2020, entre les dépenses à mandater et des recettes de subventions attendues de la part de l'Etat et de collectivités territoriales. Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêteur : La Banque postale

- Objet : Financement des besoins de trésorerie
 Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : 400 000 €
 Durée maximum : 364 jours
- Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0,780 % l'an
- Base de calcul : Exact/360 jours
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation –
 Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date d'effet du contrat : le 16/01/2020
- Garantie : Néant
- Commission d'engagement : 600 €
- Commission de non utilisation : 0,100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
- Modalités d'utilisation: Tirages / Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10 000 euros pour les tirages.
- d'APPROUVER le nouveau montant de caution de 2 000 euros, à réclamer aux usagers lors de la location des bâtiments publics suivants, à compter du 01 janvier 2020, tout en maintenant les tarifs de location votés précédemment :
 - (2019-70) salle Alexandre Collenot
 - (2019-071) espace Vincendon Dmoulin
 - (2019-072) salle de la cantine
 - (2019-073) Préau école Léa Blain
- de **FIXER** les tarifs de locations suivants concernant l'occupation du domaine public et le hall d'entrée de la Maison Des Associations (MDA) :
 - (2019-069) reprise des tarifs existants concernant l'occupation du domaine public et ajout du tarif d'installation des food trucks sur le domaine public, selon un montant de 32 euros par mois, facturés trimestriellement pour 2 jours d'installation maximum par semaine, à compter du 12 novembre 2019. La gratuité des 6 premiers mois, à compter de la première date d'installation, est maintenue.
 - (2019-074) possibilité de louer le hall de la nouvelle Maison Des Associations (MDA), à compter du 01 janvier 2020, pour les usagers individuels et lorsque la salle des fêtes est louée simultanément pour fêter un mariage uniquement, au montant de 100 euros de location et de 2 000 euros de caution.

La séance est levée à 20 heures 40 minutes

Le Maire André ROUX